

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 024-1955/10/CC

**■ Desserte sanitaire du boulevard Henri Michel à Marseille - 16ème arrondissement - Institution d'une servitude administrative - Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'institution d'une servitude administrative
DUFH 10/4420/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de poursuivre l'achèvement du réseau d'assainissement dans les zones urbanisées de la commune de Marseille et pour répondre aux besoins de la population concernée, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole envisage de réaliser la desserte sanitaire du boulevard Henri Michel dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille.

L'installation d'un collecteur sanitaire permettra d'améliorer les conditions d'hygiène et de confort urbain du quartier en supprimant la pollution actuelle et les désagréments que supportent les riverains.

En outre, cette zone est classée en zone d'assainissement collectif et, conformément à la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992, elle doit être équipée d'un réseau de collecte.

La solution retenue permettant de réaliser le réseau sanitaire projeté dans les conditions techniques et financières optimales et occasionnant une gêne minimale pour les propriétaires riverains est d'implanter la canalisation sanitaire dans un passage permettant l'écoulement des eaux pluviales, situé entre le n°25 et le n°27 de la voie et appartenant aux copropriétaires des 23 et 25 boulevard Henri Michel.

Compte tenu de l'intérêt de réaliser cette opération indispensable pour la salubrité de ce quartier et devant le refus constant des copropriétaires des 23 et 25 boulevard Henri Michel d'autoriser le passage de la canalisation sanitaire dans leur propriété, il convient de recourir à l'établissement d'une servitude administrative au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qui l'autorisera à réaliser le réseau projeté et à en assurer l'entretien et la réparation une fois ce réseau public d'assainissement créé.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Expropriation ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- Le Code Rural ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'établissement d'une servitude administrative au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur la propriété des copropriétaires des 23 et 25 boulevard Henri Michel lui permettra de réaliser la desserte sanitaire du boulevard Henri Michel à Marseille 16^{ème} arrondissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la procédure d'institution d'une servitude administrative permettant d'autoriser la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à réaliser la desserte sanitaire du boulevard Henri Michel.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'institution d'une servitude administrative telle que prévue par le Code Rural et le Code de l'Expropriation.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI